

Magasinier

il devient **chauffeur de bus**



Gilles, 33 ans, est magasinier cariste dans une PME de 160 personnes. Il décide d'évoluer et de se qualifier pour devenir chauffeur de bus. Récit...



Cette fiche est le témoignage d'un salarié ayant effectué un Congé Individuel de Formation. Elle concourt à illustrer les différentes étapes d'un parcours, les difficultés et les choix effectués.

Encouragé par ses parents restaurateurs, Gilles engage un CAP Hôtellerie. N'ayant pas réellement choisi cette orientation, il ne se présente pas aux épreuves. Après son service militaire, il travaille un an comme serveur mais abandonne définitivement ce secteur pour chercher rapidement un emploi "alimentaire".

Il trouve un poste de magasinier cariste, compatible avec sa vie de famille. Après 4 ans dans la même entreprise, il est licencié et retrouve des missions intérim comme magasinier préparateur de commandes. Suite à ces missions, il est recruté en CDI en 2002.

Il exerce la même profession depuis 1998 : charge et décharge des camions, prépare les commandes, gère les stocks.

Il ne voit aucune évolution possible en termes de responsabilité, de salaire et trouve son emploi monotone.

En 2008, il se sent prêt à changer de métier, à exercer une activité plus en adéquation avec ses aspirations. La situation financière de la famille est difficile. Il lui faut trouver une solution pour avoir un emploi plus rémunérateur.



LE PARCOURS DE GILLES

1993	CAP Hôtellerie
1997	Serveur
1998	Magasinier (CDD, intérim)
2002	Magasinier cariste (CDI)
2008	Chauffeur de bus

Il s'intéresse aux métiers du transport routier marchandise et du transport de voyageurs. Son frère étant chauffeur routier, il souhaitait exercer cette profession mais n'a jamais eu l'occasion de mettre en œuvre ce projet.

Lors de discussions avec ses collègues de travail, il découvre le Fongecif. Lors d'une réunion, il fait part à la conseillère de ses questionnements entre les métiers du transport de marchandise ou du transport de personnes.

Il veut être sûr de trouver un métier qui lui plaise, suffisamment rémunérateur, et qui lui offre des perspectives en termes d'emploi. Avec la conseillère, ils analysent ses besoins et définissent ensemble un plan d'action pour avancer sur le projet et augmenter les chances de réussite.

La conseillère l'informe sur les dispositifs de la formation professionnelle, les règles de financement, les organismes de formation. Il analyse avec la conseillère les avantages et les inconvénients de chaque métier, les contraintes et les gains escomptés dans ce changement de vie.

Leurs échanges mettent en évidence le manque d'éléments pour comparer les deux projets. Ils déterminent ensemble une méthode de travail. Des enquêtes auprès de professionnels sont préparées (se présenter au téléphone, expliquer sa démarche, demander un entretien...). Des contacts sont proposés (fédération locale du transport). Après les enquêtes, un point téléphonique permet de préciser le choix du métier : transport urbain de voyageurs.

La conseillère lui présente le Titre professionnel de niveau V Conducteur du transport routier interurbain de voyageurs. Ils examinent ensemble le contenu et l'intérêt en termes d'employabilité pour lui de suivre cette formation plutôt qu'un simple permis D.

Il dépose une demande de financement qui sera acceptée. Deux mois après la fin de formation, il est recruté comme chauffeur de bus (CDI) dans une entreprise de transport en commun. Il est satisfait de cette nouvelle situation : il gagne mieux sa vie et se sent autonome et responsable dans son travail.

Avec le recul, malgré la complexité, il considère que les démarches auprès de professionnels sont nécessaires pour valider un choix de métier et que la rencontre avec la conseillère lui a permis de mieux comprendre ses priorités, ses choix, ses possibilités et de découvrir l'opportunité de passer son 1^{er} diplôme à 33 ans.